

jusqu'au **31 janvier 2020**

Si vous déposez votre dossier à la  
 préfecture **avant le 01 avril 2020**



## Épreuves obligatoires



Compréhension orale ..... 25 mn



Expression orale ..... 12 mn



## Durée de l'examen

0 h 37 mn



## Niveau demandé

**Niveau global B1 : Atteint**  
 calcul sur 2 compétences



Les attestations à 2 épreuves ne  
 seront plus acceptées par les  
 préfectures à partir du 01 avril 2020.  
 Les personnes qui ne sont pas  
 dispensées de test linguistique et qui  
 ont un rendez-vous après cette date  
 doivent s'inscrire à un TCF évaluant les  
 quatre compétences demandées par le  
 ministère.



Déclinaisons du TCF  
 reconnues par le  
 Ministère proposant les  
**4 compétences**



- ✓ TCF tout public
- ✓ TCF Carte de résident
- ✓ TCF Canada
- ✓ TCF Québec



Niveau minimum exigé pour  
 chacune des quatre épreuves : B1

à partir du **01 avril 2020**



## Épreuves obligatoires



Compréhension orale ..... 25 mn



compréhension écrite .... 45 mn



Expression écrite ..... 30 mn



Expression orale ..... 10 mn



## Durée de l'examen

1 h 50 mn



## Niveau demandé

**Niveau global B1 : Atteint**  
 calcul sur 4 compétences